

BULLETIN MUNICIPAL CIPAL

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

RUELLES VERTES

Pour embellir notre ville

POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES?

Ma ville droit devant

L'ÉVALUATION MUNICIPALE

Les clés pour comprendre

BORNES D'INCENDIE EN COULEURS

Sécurité incendie

L'HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

Sécurité

+ SORTIES

BLOC-NOTES



OCTOBRE
2013



POUR ÊTRE PLUS PROCHE ET SE FAIRE CONNAÎTRE DES CITOYENS... JEUNES ET MOINS JEUNES!



www.facebook.com/valleyfield

La page Facebook de la Ville ne cesse d'accroître sa popularité, déjà plus de 2100 abonnés en un peu plus d'un an!

Pour la Ville, c'est un moyen facile de communiquer un événement, de partager des informations, des photos, de donner une image active de notre ville. De plus, l'abonnement à l'infolettre CAMPI-INFO assure les citoyens d'être à la fine pointe de l'actualité campivallensienne.

Ce lieu virtuel d'échanges et de rapprochements, où la Ville laisse la parole aux abonnés, est administré par l'équipe municipale du Service des relations avec le milieu. Toutes les demandes, questions, félicitations et requêtes sont partagées avec les services municipaux concernés et des retours sont faits avec le plus de diligence possible.

Les abonnés commentent le rendu des services, les activités, les améliorations, posent leurs questions, expriment ce qui les séduit ou déçoit, et partagent l'information avec leurs amis.

Pour l'organisation municipale, c'est une excellente tribune à offrir aux citoyens, visiteurs, aux organismes culturels, communautaires et sportifs et une occasion de partager les informations, les félicitations ou, de rectifier le tir, si besoin est.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield et ses citoyens socialisent de nouvelle façon et c'est énergisant!

À LIRE DANS CETTE ÉDITION

2 ÉDITO

3 MA VILLE DROIT DEVANT

3 La Ville...
ÉLECTIONS MUNICIPALES

4 Vision d'avenir
RUELLES VERTES

5 Des chiffres et des mots
PONT JEAN-DE LA LANDE

5 Questions à... Pierre Crépeau
PONT JEAN-DE LA LANDE

6 Les clés pour comprendre
ÉVALUATION – TAXATION – PERCEPTION

8 CAMPIVALLENSIENS

8 Qui suis-je?
CAMION-CITERNE

8 Sécurité incendie
LES BORNES D'INCENDIE

9 SUR LE TERRAIN

9 Sorties et bons plans

10 Fiesta Écolo

10 L'Halloween en toute sécurité

11 BLOC-NOTES

11 Tirage

Bulletin municipal publié le 11 octobre 2013

Abonnez-vous à l'infolettre :
www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre
Abonnez-vous à Twitter :
www.twitter.com/valleyfield_ca

3. MA VILLE DROIT DEVANT



LA VILLE... ÉLECTIONS MUNICIPALES

Votez pour assurer l'avenir de votre Ville!

Les Campivallensiens seront appelés aux urnes le dimanche 3 novembre prochain pour élire un maire et les conseillers municipaux... mais pourquoi aller voter?

VOTEZ POUR...

- Exprimer votre vision et vos idées sur le futur de votre Ville.
- Choisir un candidat dont les orientations, valeurs, opinions et besoins correspondent aux vôtres.

33,64 % DES ÉLECTEURS

ont exercé leur droit de vote lors de la dernière élection municipale tenue le 1^{er} novembre 2009.

LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal, maillon essentiel de notre démocratie, est composé du maire et de 8 conseillers :

- Représente la population;
- S'assure que les services offerts sur le territoire répondent aux besoins de la communauté;
- Prend des décisions sur les priorités et orientations d'avenir;
- Défend les intérêts de la Ville;
- Administre les services de la voirie, des incendies et de la collecte des ordures;
- Intervient dans plusieurs domaines qui influencent directement votre qualité de vie :
 - revitalisation de la ville
 - construction de logements sociaux
 - environnement
 - transport en commun
 - loisirs, activités sociales, culturelles, communautaires, etc.

Le conseiller municipal de votre quartier est votre porte-parole auprès du conseil municipal.

FAITES VOTRE CHOIX!

Quelle candidate, quel candidat, quel programme ou quelle vision répond le mieux à vos besoins et à vos préoccupations pour la qualité de vie de votre communauté? Saisissez l'occasion et participez au scrutin municipal le 3 novembre prochain!

OÙ ET QUAND VOTER?

Vote par anticipation 27 et 28 octobre 2013

12 h à 20 h – Tous les districts
Hôtel Plaza Valleyfield (Salon Empire)

Scrutin du 3 novembre

10 h à 20 h

District no 1 - Salle Buffet Simon

District no 2 - École Élisabeth-Monette

District no 3 - Église Notre-Dame
de Bellerive

District no 4 - Centre le Nouvel-Envol
(École Jonathan)

District no 5 - École Frédéric-Girard

District no 6 - École Edgar-Hébert

District no 7 - École de la Baie Saint-
François (Cafétéria)

District no 8 - Centre sportif Saint-Timothée



www.ville.valleyfield.qc.ca/elections

4. MA VILLE DROIT DEVANT



VISION D'AVENIR ...

ENVIRONNEMENT

DE NOUVELLES RUELLES VERTES!

Les ruelles de la Bobineuse et des Fileurs du quartier Georges-Leduc ont récemment subi une importante transformation et sont maintenant classées RUELLES VERTES. Ces îlots de repos offrent plusieurs avantages aux citoyens...

Pourquoi une ruelle verte?

Pour réduire les îlots de chaleur, procurer une fraîcheur en période de canicule, embellir le quartier, augmenter la qualité de l'air, renforcer le sentiment d'appartenance et les liens entre voisins, donc un meilleur milieu de vie pour les citoyens!

« IL EST IMPORTANT DE SOULIGNER LE TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES CITOYENS, CAR SANS EUX IL N'Y AURAIT PAS EU DE RUELLES VERTES. »

Audrée Bourdeau, PRAQ

En quoi consiste la transformation?

- Plantation d'arbres : 14 chênes et 32 lilas.
- Création de murales par les artistes Mary-Lee Sanders (de la Bobineuse) et Cindy Trottier (des Fileurs).
- Installation d'un composteur dans la ruelle des Fileurs.
- Installation de 17 bacs à fleurs, 20 jardinières suspendues et 20 cabanes d'oiseaux.



Initié par l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, les citoyens, les organismes et entreprises, ce projet a suscité l'implication de plus de 80 personnes âgées entre 13 et 80 ans.

Comment reconnaître une ruelle verte?

Elles sont facilement identifiables par un panneau de signalisation personnalisé.

Ruelle des Fileurs



Avant



Après

Ruelle de la Bobineuse



Avant



Après

5. MA VILLE DROIT DEVANT



Photo : Deny Cardinal

DES CHIFFRES ET DES MOTS

0,68\$

C'est le coût journalier d'illumination du
PONT JEAN-DE LA LANDE

Le pont Jean-De La Lande, c'est aussi **64 projecteurs DEL** permettant une variété de plus de **16 777 216 changements de couleur**

QUESTIONS À...

**Pierre Crépeau, coordonnateur à la vie culturelle et communications
au Service récréatif et communautaire**

Pourquoi avoir donné un deuxième souffle au pont Jean-De La Lande?

Ce projet est né d'une initiative citoyenne, par M. Maurice Daoust, de Saint-Louis-de-Gonzague, qui a alerté le conseil municipal et la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications sur la haute valeur patrimoniale potentielle du pont Jean-De La Lande. Construit par la Dominion Bridge et présent depuis 1894-95 dans le paysage campivallensien, il n'était pas répertorié comme pont jouissant d'une haute valeur patrimoniale, que ce soit au ministère des Transports ou encore au ministère de la Culture et des Communications.

Suite aux actions de M. Daoust et de personnes ayant à cœur la protection du patrimoine, le ministère de la Culture et des Communications a évalué la cote patrimoniale du pont qui s'est élevée à plus de 90 %. Son classement comme « bien culturel » a été officialisé le 2 février 2012.

Quels défis représentent la restructuration d'un site patrimonial?

Toute action de restauration et de mise en valeur doit être autorisée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, ce qui a engendré des délais (nécessaires mais inévitables) pour la mise en opération du fameux pont.



En quoi ce pont est-il unique?

Du point de vue patrimonial

Ce pont est un de type *camelback* (dos de chameau), structure dont il subsiste peu d'exemples au Québec. Assemblé selon une ancienne technique dite à chevilles, il s'agit de l'un des plus anciens ponts de ce type au Québec.

Du point de vue de son utilisation contemporaine

Ici encore, Salaberry-de-Valleyfield se démarque par sa créativité et son avant-gardisme. Le pont Jean-De La Lande, c'est utiliser un bien patrimonial et le projeter dans le futur par un concept

d'animation et de mise en valeur des plus novateurs, faisant la fierté de tous et offrant une plateforme incomparable pour la diffusion de la diversité culturelle de notre belle ville.

6. MA VILLE DROIT DEVANT



LES CLÉS POUR COMPRENDRE

ÉVALUATION – TAXATION – PERCEPTION

L'ABC DU PROPRIÉTAIRE

CE QUE TOUT PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE DOIT SAVOIR

Huguette Poirier, coordonnatrice – Unité revenus au Service des finances et de l'informatique

Qu'est-ce qu'une évaluation foncière?

Le rôle d'évaluation constitue l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité. Il indique la valeur de chaque immeuble selon sa valeur approximative d'échange dans un contexte libre et ouvert à la concurrence en tenant compte de l'état de l'évolution du marché immobilier. La confection du rôle est régie par la *Loi sur la fiscalité municipale*. Le rôle d'évaluation est déposé tous les trois ans. Chacune des évaluations est donc en vigueur pour une période de trois ans, à moins qu'il n'y ait demande de révision ou modification à la propriété. Pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le prochain rôle d'évaluation triennal entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et sera valide jusqu'à la fin de 2016. La valeur réelle des immeubles aura été établie en fonction des conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2012.

À quoi sert le rôle d'évaluation foncière?

C'est l'outil de base qui sert à calculer le montant des taxes foncières municipales et scolaires de chaque immeuble. Il vise à assurer un partage fiscal, le plus équitable possible, entre les contribuables.

Consultation en ligne du rôle d'évaluation

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield offre l'évaluation en ligne qui permet d'obtenir de l'information sur l'évaluation d'une propriété située sur le territoire de la municipalité. L'accès au site est gratuit pour le citoyen tandis que les professionnels qui œuvrent dans le domaine de l'immobilier, notaires, avocats, institutions financières et autres professionnels peuvent accéder à des informations complémentaires moyennant des frais d'utilisation.

www.ville.valleyfield.qc.ca/role-devaluation-public

TAXATION – PERCEPTION

Taxation annuelle

Généralement, le compte de taxes municipales de l'année courante est mis à la poste au plus tard le 25 janvier.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Un avis public est publié par le trésorier annonçant l'envoi des comptes de taxes. Donc, **si vous n'avez pas reçu de compte de taxes municipales au cours de la première semaine de février, vous devez communiquer avec le Service de la taxation au 450 370-4333.**

IMPORTANT : Le fait de ne pas recevoir votre compte de taxes municipales ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Ville.

Vous avez fait l'acquisition d'une propriété au cours de l'année?

Sachez que le compte de taxes municipales est émis en janvier au propriétaire inscrit au rôle d'évaluation au moment de la préparation du compte de taxes foncières. Vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom, suite à l'acquisition de votre propriété.

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le Service de la taxation 450 370-4333 pour obtenir une

7. MA VILLE DROIT DEVANT

copie du compte et/ou le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

Les taxes municipales se rattachent à l'immeuble (propriété) et non au propriétaire. Donc, en cas de non-paiement ou si des soldes de taxes demeurent impayés, la Ville s'adressera toujours au dernier propriétaire inscrit. Vous en serez responsable en tant que propriétaire du capital et des intérêts.

Vous changez d'adresse postale?

Vous possédez un ou des immeubles dans la municipalité et vous changez d'adresse postale. Vous devez aviser le Service de la taxation dans les meilleurs délais afin de mettre à jour votre dossier foncier. Pour ce faire, vous devez aviser le plus tôt possible le Service de la taxation qui vous fera connaître la façon de faire.

Vous n'avez plus de piscine? Informez-nous!

Dans l'éventualité où vous avez été imposé pour une piscine et que vous n'en possédez plus, il suffit de demander un permis de retrait de piscine au Service de l'urbanisme en vous présentant au 275, rue Hébert. Ce permis est sans frais. Après vérification et inspection par la firme en évaluation Evimbec, votre dossier foncier sera mis à jour et, le cas échéant, une correction du compte de taxes sera faite.

Créanciers hypothécaires

Si votre institution financière acquitte votre compte de taxes foncières, n'oubliez pas de leur remettre, car aucune copie de votre compte ne leur est ou sera transmise. Il est de votre responsabilité de faire le suivi avec votre institution financière et de vous assurer que les paiements ont été faits.



Photo : Deny Cardinal

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier peu importe le mode de messagerie utilisé.

INTÉRÊT SUR RETARD DE PAIEMENT

Les taxes et compensations imposées portent intérêt, au taux de 12 % par an, et sera calculé sur les soldes non acquittés dans les délais prescrits.

PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES TAXES

Toujours vérifier votre numéro de référence (matricule) avant d'effectuer un paiement – surtout si vous avez vendu ou acheté une propriété – ceci évitera la confusion et le paiement de taxes dans un autre dossier de propriété qui n'est pas le vôtre.

Dans le but d'éviter toute confusion, si votre paiement de taxes municipales est fait par Internet, ou transaction en ligne, ou au guichet automatique, ou au comptoir de votre institution financière, assurez-vous que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiement de factures soit bien le matricule apparaissant sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales. N'inscrivez pas le 70052 apparaissant au début du matricule.

N.B. : Le matricule est relié à la propriété et non au propriétaire.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Taxation et facturation : 450 370-4333
Courriel : taxation@ville.valleyfield.qc.ca

Perception : 450 370-4330
Courriel : perception@ville.valleyfield.qc.ca

Évaluation foncière : Communiquez avec la firme de professionnels en évaluation foncière Evimbec ltée, 51, rue Nicholson, Salaberry-de-Valleyfield, J6T 4N1.
Téléphone : 450 371-8001

*La réglementation municipale prévaut sur cet article.

OÙ PAYER MON COMPTE DE TAXES?

- **Dans les institutions financières, par Internet ou transactions en ligne.** Assurez-vous que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiements de factures est identique au numéro de matricule inscrit en haut à droite sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales.
- **Par la poste.** Utilisez le coupon détachable et l'enveloppe retour.
- **Au guichet de l'hôtel de ville** situé à l'entrée principale sur la rue Sainte-Cécile. Insérez dans l'enveloppe votre coupon et votre paiement et glissez l'enveloppe dans le guichet de paiement.
- **Au comptoir du Service de la perception**, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 61 rue Sainte-Cécile.

8. CAMPIVALLENSIENS

QUI SUIS-JE?



CAMION-CITERNE

Utilisé pour nettoyer les rues et trottoirs pendant l'été et pour arroser les patinoires en hiver, le camion-citerne peut aussi arroser la tourbe, les arbres et arbustes fraîchement installés. Il puise son eau à trois stations d'eau non potable situées sur la rue des Érables, le boulevard Bord-de-l'Eau et au parc Quatre-saisons. Le camion-citerne pourrait aussi être utilisé comme réserve d'eau lors d'un incendie ou d'une situation d'urgence.

SÉCURITÉ INCENDIE...

LES BORNES D'INCENDIE

Lors d'un incendie, la borne d'incendie peut vous sauver la vie. C'est pourquoi, il est important de s'assurer qu'elles soient facilement accessibles.

Pour contribuer à votre sécurité, le Service de sécurité incendie doit pouvoir utiliser une borne d'incendie le plus rapidement possible. Votre collaboration est essentielle! Voici quelques règles à respecter :

- ne pas cacher ou obstruer l'accès à une borne d'incendie;
- dégager les bornes d'incendie : aucun objet ne doit être installé à moins de 1,2 m de rayon (clôture, boîte aux lettres, poubelle, etc.);
- ne pas planter d'arbre à moins de 2,45 m d'une borne d'incendie;
- tout nivellement de terrain ne peut être supérieur au niveau de l'anneau (bride) situé à la base de la borne d'incendie, sur un rayon de 1,2 m;
- laisser une distance de 5 m entre un véhicule stationné et une borne d'incendie (source : Sûreté du Québec);
- ne pas stationner devant toute borne d'incendie;
- ne pas lancer ou souffler de la neige sur une borne d'incendie, des employés municipaux s'occupent de les dégager;
- installer votre abri d'hiver à plus de 1,5 m d'une borne d'incendie.



Différentes couleurs pour le corps des bornes d'incendie



Bleu : Utilisation municipale pour lutter contre les incendies.

Jaune : Utilisation publique de la Ville (exemple : remplissage de camion-citerne à l'usage du Service de l'environnement et des travaux publics).

Rouge : Utilisation privée (appartiennent à une entreprise). Certaines bornes des secteurs Saint-Timothée et Grande-Île sont municipales et utilisées pour lutter contre les incendies.

La couleur des têtes et couvercles représente le débit d'eau de la borne d'incendie. **Bleu** : 5680 l/min* ou plus | **Vert** : 3785 l/min - 5675 l/min
Orange : 1900 l/min - 3780 l/min | **Rouge** : 1900 l/min et moins.

Toutes les bornes d'incendie ont été vérifiées en 2012 par le Service de sécurité incendie et certaines anomalies ont été constatées. Les propriétaires concernés recevront une lettre cet automne, afin que des correctifs soient apportés sur leur terrain à proximité de la borne d'incendie.

* l/min = litre par minute

INFORMATION

Service de sécurité incendie

450 370-4750 | securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca

9. SUR LE TERRAIN

SORTIES & BONS PLANS

CONCERTS

26 octobre | Concert de musique militaire
19 h | Basilique-Cathédrale
Gratuit

14 novembre | Les concerts intimes
19 h | Édifice Raphaël-Barrette
Gratuit

EXPOSITIONS



23 et 24 novembre | Salon des artisans du Suroît
10 h à 16 h | Centre sportif et culturel
4949, boulevard Hébert
Gratuit

MUSO

- Jusqu'au 17 novembre | Hydroplane, la science derrière la machine
- 17 octobre au 29 mars | Colle, papier, ciseaux
450 370-4855 | www.lemuso.com

ACTIVITÉS FAMILIALES

25, 26 et 27 octobre | La chasse aux fantômes – MUSO
13 h, 14 h et 15 h
450 370-4855 | www.lemuso.com



26 octobre | Heure du conte pour les 3 à 7 ans
Spécial Halloween
10 h 30 | Bibliothèque Armand-Frappier
Gratuit | Réservation : 450 370-4860

8 novembre | Soirée de jeux de société
18 h à 19 h 45 | Bibliothèque Armand-Frappier
Gratuit | Réservation : 450 370-4860

17 novembre | Défilé du Père Noël
13 h | Centre-ville



CONFÉRENCES

21 octobre | « Antoine Labelle : L'Apôtre de la colonisation »
Conférencier : Pierre Couture, auteur de plusieurs ouvrages biographiques
19 h 30 | Édifice Raphaël-Barrette
222, rue Alphonse-Desjardins
Gratuit | 450 371-0632 | www.shgs.suroit.com

24 octobre | Jadrino Huot, une Amérique, une Westfalia
19 h | Bibliothèque Armand-Frappier
Gratuit | Réservation : 450 370-4860
www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/biblio-culture-et-histoire

18 novembre | « Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France »
Avec la romancière Micheline Bail
19 h 30 | Édifice Raphaël-Barrette
222, rue Alphonse-Desjardins
Gratuit | 450 371-0632 | www.shgs.suroit.com

10. SUR LE TERRAIN

SPORTS



Patinage et hockey libre

Aréna Salaberry | 158, rue Nicholson
Centre civique | 84, rue Marquette
450 371-6624 | www.centressportifsvalleyfield.com

Baignade libre

Cité des Arts et des Sports
450 373-6573
Horaire : www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/activites-nautiques-et-aquatiques

ET AUSSI...

17, 18 et 19 octobre | Championnat du monde professionnel 10 danses

Aréna Salaberry
Horaire : www.ville.valleyfield.qc.ca/evenements

18 octobre | La nuit des sans-abri

Gratuit | 18 h à 6 h | Marché public
450 373-1333 (Pacte de rue)



FIESTA ÉCOLO AU MARCHÉ PUBLIC

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, la MRC de Beauharnois-Salaberry, en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, tiendra sa Fiesta Écolo **le 27 octobre prochain au marché public entre 9 h et 16 h**. Venez rencontrer les artisans de produits faits à partir de matières recyclées et les producteurs locaux et régionaux. Au programme : animation pour les enfants, musiciens, kiosques variés, surprises. C'est un rendez-vous!

SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE ET AUTOMOBILE FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le jeudi 31 octobre des enfants costumés envahiront les rues de la ville. Lors de cette soirée, il y aura une présence policière accrue pour la sécurité de tous.

Automobilistes :

- Conduisez lentement et réduisez votre vitesse dans les zones résidentielles.
- Soyez attentifs aux déplacements des enfants, particulièrement à ceux qui porteront un masque.
- Réduisez les possibilités de distraction (cellulaire, musique à un volume élevé).

Enfants et piétons :

- Utilisez du maquillage au lieu de porter un masque afin de mieux voir et entendre.
- Portez des vêtements courts pour éviter de trébucher.
- Soyez visibles en portant un costume aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes.
- Apportez une lampe de poche pour mieux voir et être plus visibles.
- Précisez à un adulte votre trajet et l'heure prévue de retour.
- Restez en groupe ou avec l'adulte qui vous accompagne durant tout le trajet.
- N'entrez jamais dans la maison d'un inconnu.
- Ne suivez jamais un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied.
- Parcourez un seul côté de la rue à la fois, traversez les rues aux intersections et respectez la signalisation routière.



Pour en savoir plus, visionnez les capsules interactives « Pour une Halloween en toute sécurité » : www.halloween.saaq.gouv.qc.ca

11. BLOC-NOTES

BALISES À NEIGE

1^{er} novembre au 1^{er} avril

Des repères de déneigement peuvent être plantés sur la propriété privée ou publique, s'ils sont situés à plus de 50 centimètres du pavage ou de la bordure. Pour le secteur urbain, il serait prudent d'identifier les structures (muret, clôture, escalier, perron, etc.). **Pour en savoir plus... 450 370-4820.**



ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

1^{er} novembre au 1^{er} mai

Il est permis d'ériger et de maintenir un abri temporaire pour un véhicule moteur dans la cour avant d'un usage résidentiel, sur un espace de stationnement ou sur l'accès de cet espace.

Les abris doivent être installés à au moins un mètre de la chaussée ou du trottoir et être composés d'une structure spécialement conçue à cet effet permettant ainsi de résister aux intempéries.

Information : 450 370-4310

STATIONNEMENT DE NUIT

1^{er} décembre au 1^{er} avril

Le stationnement de nuit est interdit dans toutes les rues et places publiques de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, **entre minuit et 6 h du matin.**

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Télédiffusion en direct sur les ondes de TVCOGECO
19 novembre – 19 h

17 décembre (séance extraordinaire débutant à 18 h pour la présentation des prévisions budgétaires suivie de la séance régulière).

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS, DE PEINTURE ET DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Travaux publics – 275, rue Hébert
Ouvert le samedi jusqu'au
9 novembre inclusivement de 9 h à 14 h

Coût : 10 \$ par visite
Service non offert aux entrepreneurs en construction.
N.B. : Bien séparer le bois des autres rebuts de construction.

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Les vendredis 1^{er} et 8 novembre



Les surplus de feuilles mortes seront ramassés à la condition qu'elles soient ensachées dans des sacs de papier (Kraft), plus faciles à composter et ne nécessitent pas de manipulation

supplémentaire, ou dans de gros sacs en plastique. **Les collectes débutent à 7 h le matin.**

TIRAGE

Madame Claudine Desforges, résidente du quartier Robert-Cauchon est la gagnante d'un plateau et ustensiles à fromage.

COUPON DE PARTICIPATION

Participez! La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est heureuse d'offrir à ses citoyens la chance de gagner un article promotionnel. Pour être admissible au concours, vous devez répondre à cette question (la réponse se trouve dans le présent bulletin) :



Combien de projecteurs DEL sont installés sur le pont Jean-De La Lande?

Réponse : _____

Nom : _____ Téléphone : _____

Déposez votre coupon de participation à un des endroits suivants : Hôtel de ville - 61, rue Sainte-Cécile ou Bibliothèque (succursale Saint-Timothée) - 4949, boulevard Hébert

Date limite de participation le 28 octobre 2013 - UN SEUL COUPON PAR PERSONNE

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

JE M'INFORME!



WWW.VILLE.VALLEYFIELD.QC.CA
**L'INFO MUNICIPALE AU BOUT DES DOIGTS...
QUATRE FAÇONS POUR RESTER INFORMÉ :**

VISITEZ LE SITE INTERNET

www.ville.valleyfield.qc.ca

ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE

www.ville.valleyfield.qc.ca/infolettre

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK

www.facebook.com/valleyfield

SUIVEZ LA VILLE SUR TWITTER

www.twitter.com/valleyfield_ca

Appels d'offres et approvisionnements.....	450 370-4824	Relations avec le milieu.....	450 370-4800
Bibliothèque Armand-Frappier.....	450 370-4860	Ressources humaines.....	450 370-4805
Succursale Saint-Timothée.....	450 371-6854	SAM (inscription).....	450 370-4533
Cabinet du maire.....	450 370-4819	Sécurité incendie.....	450 370-4750
Communications.....	450 370-4875	Service récréatif et communautaire..	450 370-4390
Contentieux.....	450 370-4304	Traitement de l'eau..... (poste 4838)	450 370-4770
Cour municipale.....	450 370-4810	Travaux publics.....	450 370-4820
Développement.....	450 370-4800	(animaux nuisibles, errants ou morts, bris, collecte des ordures, déneigement, environnement et recyclage)	
Direction générale.....	450 370-4800	Urbanisme et permis.....	450 370-4310
Environnement.....	450 370-4820	(construction, rénovation, piscine et abri d'auto)	
Évaluation (taxation) et facturation.....	450 370-4333	Information générale.....	450 370-4300
Greffe.....	450 370-4304		
Ingénierie.....	450 370-4844	Sûreté du Québec (police).....	310-4141
Licences pour chiens et chats.....	450 377-2428	Urgence et ambulance.....	9-1-1
Paiement des fournisseurs.....	450 370-4323		
Perception des taxes.....	450 370-4330		

**LORS DE SITUATIONS D'URGENCE MAJEURES,
SYNTONISEZ LA RADIO LOCALE CKOD FM 103,1**

CRÉDITS

Coordination : Danielle Prieur | **Rédaction :** David Carrier / Nadine Girard / Ginette Hébert / Michel Joly / Sylvie Pétiadeau /
Danielle Prieur / Julie Roch | **Photos :** Ville de Salaberry-de-Valleyfield sauf indication contraire | **Tirage :** 20 150 copies

